

## **Fashion Fair - Charte – 6 novembre 2020**

---

A renvoyer dûment signée avec votre dossier de candidature

1. Chaque participant est personnellement présent lors du défilé selon les horaires internes établis par l'organisateur ;
2. Chaque participant présentera 5 tenues complètes lors du défilé. Le mannequin sera choisi par nos soins ainsi que l'ordre de passage ; son maquillage et sa coiffure seront également choisis par l'organisateur ;  
les mensurations du mannequin vous seront communiquées en temps voulu ;
3. Chaussures et accessoires sont choisis par l'organisateur ;
4. Présentez des vêtements de tailles identiques ;
5. Mettez des étiquettes sur chacune de vos tenues afin de les retrouver ;
6. Chaque participant s'engage à nous fournir des photos, interviews, informations qui seront choisies et publiées sur nos différents réseaux sociaux ;
7. Les photos prises durant la Fashion Fair pourraient être utilisées pour la promotion de notre Fashion Fair ; par ce fait, vous nous cédez les droits de publication ;
8. Vous acceptez d'envoyer nos documents de communication à vos clients dans le but d'attirer du public pour le défilé et la soirée ;
9. Vous vous acquitterez de la somme de CHF 400.00 au plus tard 15 jours après la confirmation de l'acceptation de votre candidature ;
10. Chaque participant est responsable de son matériel et de ses créations.

Votre participation à notre Fashion Fair est conditionnée par l'acceptation de cette charte

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

